NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/111
23 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Rôle à jouer et travail accompli par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre de l'aide qu'il apporte au Gouvernement et au peuple cambodgiens pour promouvoir et protéger les droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

GE.04-16959 (F) 160205 210205

Résumé

Le présent rapport décrit le rôle du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Cambodge et fait le bilan de l'aide que celui-ci a apportée, de janvier à décembre 2004, au Gouvernement et au peuple cambodgiens pour améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme. Il a été établi en application de la résolution 2004/79 de la Commission des droits de l'homme.

Au cours de la période considérée, le Bureau du HCDH au Cambodge a continué de suivre les orientations données par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge et de l'aider à s'acquitter de son mandat. Il a en outre contribué au bon déroulement de la onzième mission que le Représentant spécial a effectuée au Cambodge, du 7 au 14 novembre 2004.

La période considérée était une période de transition, pendant laquelle le Bureau du HCDH au Cambodge a pris des mesures pour appliquer les recommandations formulées à la fin de février 2004, au terme d'une évaluation externe. Il en était ressorti qu'il était essentiel de prolonger le mandat du Représentant spécial et de maintenir la présence du Bureau, en raison de la situation des droits de l'homme, qui restait grave, et compte tenu de l'histoire récente du Cambodge et des responsabilités dont il fallait s'acquitter, sur le plan international et national, vis-à-vis du peuple cambodgien. Le Bureau devait cibler davantage ses activités en vue de pérenniser et d'optimiser sa valeur ajoutée, en particulier dans le domaine de la protection des droits de l'homme; renforcer son rôle de catalyseur plutôt que celui de bailleur de fonds pour des projets/programmes; et redynamiser les opérations d'appui au suivi par l'intermédiaire du Représentant spécial, en apportant sa protection à ceux qui en avaient besoin, en particulier lorsque d'autres acteurs ne voulaient pas ou ne pouvaient pas intervenir, en aidant et en incitant les acteurs publics à mettre en place les réformes nécessaires, en sensibilisant les organisations intergouvernementales et d'autres donateurs aux programmes de promotion des droits de l'homme et en aidant la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, à agir résolument en faveur des droits de l'homme.

Pour aider le Gouvernement à s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent dans le domaine des droits de l'homme, le Bureau du HCDH au Cambodge a continué de suivre la situation des droits de l'homme dans son ensemble, d'enquêter sur les allégations d'atteintes aux droits de l'homme et de déceler les violations systématiques de ces droits. Il a régulièrement fait part de ses inquiétudes aux autorités provinciales et nationales et sollicité leur intervention.

Le Bureau du HCDH a continué d'apporter son concours à la réforme du secteur judiciaire et à l'administration de la justice au Cambodge en favorisant le débat sur les questions ayant trait aux politiques juridiques, en suivant le déroulement de certains procès sensibles, en analysant les faits nouveaux importants et les violations systématiques des formes et procédures pénales, en émettant des avis sur des questions d'ordre juridique et en formulant des observations sur les projets de loi, notamment le projet de loi contre la corruption et les projets relatifs au statut des juges et des procureurs et à la restructuration du Conseil supérieur de la magistrature. En raison de l'impasse politique consécutive aux élections de juillet 2003, qui a duré jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement en juillet 2004, l'Assemblée nationale n'a examiné que peu de textes en 2004. Le Bureau a aussi recommandé l'adoption d'une loi sur la liberté

de l'information et suivi les faits nouveaux se rapportant aux procès à venir des principaux responsables khmers rouges.

Pour aider le Gouvernement à élaborer des politiques de gestion des terres et des ressources naturelles qui soient conformes aux obligations internationales du Cambodge en matière de droits de l'homme, le Bureau a continué d'étudier les effets qu'ont les grandes exploitations agricoles sur les droits fondamentaux des populations vivant en leur sein ou à proximité et la mesure dans laquelle ces exploitations contribuent au développement de la société et au bien-être économique et social de la population dans son ensemble. Il a en outre poursuivi ses activités visant à protéger les collectivités locales touchées par l'octroi de concessions foncières et forestières et s'est régulièrement concerté avec des organisations non gouvernementales de défense des droits fonciers des autochtones.

Le Bureau du HCDH au Cambodge a participé aux activités et réunions de l'Équipe de pays des Nations Unies et a œuvré à l'intégration des droits de l'homme aux processus de développement nationaux, notamment la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, les Objectifs de développement du Millénaire et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En 2004, la coordination des donateurs s'est améliorée, en particulier dans la période qui a précédé la réunion du Groupe consultatif tenue au début de décembre, et le Bureau a pris une part active à l'effort des groupes de travail techniques concernés et à la marche des mécanismes de coordination.

Le Bureau du HCDH au Cambodge a continué de coopérer avec les organisations non gouvernementales et la société civile cambodgiennes et de les aider à s'acquitter de leur tâche, conformément à la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Il a également joué un rôle actif dans la mise en œuvre de programmes relatifs à l'éducation, à l'assistance technique et à des services consultatifs.

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	*Page*
Introduction		1 − 7	5
I.	APPUI AU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	8 − 9	7
II.	RÔLE DE L'AIDE APPORTÉE PAR LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE CAMBODGIENS AUX FINS DE LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	10 − 59	8
	A. Objectifs généraux	10 − 12	8
	B. Protection des droits de l'homme: suivi, enquêtes et établissement de rapports	13 − 20	8
	C. Étude sur les violations systématiques des droits de l'homme et projet de lutte contre l'impunité	21 − 23	10
	D. Coopération et coordination avec le système des Nations Unies, les bailleurs de fonds et la communauté diplomatique	24 − 29	10
	E. Projet foncier	30 − 34	12
	F. État de droit et secteur judiciaire	35 − 45	13
	G. Rapports portant sur les droits de l'homme et application des recommandations des organes de surveillance de l'application des traités	46 − 48	16
	H. Autres activités relatives aux droits de l'homme et au développement, et aux droits économiques, sociaux et culturels	49 − 52	17
	I. Aide à l'éducation, assistance technique et programmes d'information	53 − 59	18
III.	PERSONNEL DU BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE ET SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LE PROGRAMME DE FORMATION ET D'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE	60 − 65	20

Introduction

1. Créé en application de la résolution 1993/6 de la Commission des droits de l'homme, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Cambodge a été chargé par celle-ci de mener les activités suivantes:

a) Gérer la mise en œuvre des programmes d'éducation, d'assistance technique et de services consultatifs, et en assurer la continuité;

b) Aider, à sa demande, le Gouvernement cambodgien à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels il est partie, et notamment établir les rapports requis par les organes chargés de veiller à l'application des traités;

c) Apporter un appui aux groupes qui se consacrent véritablement à la défense des droits de l'homme au Cambodge;

d) Contribuer à la création d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et au renforcement de celles qui existent déjà;

e) Continuer de prêter son concours à la rédaction et à la mise en œuvre de textes législatifs visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme;

f) Continuer de contribuer à la formation des responsables de l'administration de la justice.

2. Le Bureau du HCDH au Cambodge suit les orientations données par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge et aide celui-ci dans l'exercice de ses fonctions, conformément au mandat qui lui a été confié en vertu de résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme.

3. Le présent rapport contient des informations sur le rôle du Bureau du HCDH au Cambodge et fait le bilan de l'aide qu'il a apportée, de janvier à décembre 2004, au Gouvernement et au peuple cambodgiens en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il a été établi en application de la résolution 2004/79 de la Commission des droits de l'homme. Des informations sur les activités menées par le Bureau d'août à décembre 2003 figurent dans le rapport qui a été soumis à l'Assemblée générale à sa soixantième session (E/CN.4/2004/104).

4. Dans sa résolution, la Commission a invité le Secrétaire général et la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), à continuer d'aider le Gouvernement cambodgien à assurer la promotion et la protection des droits de l'homme de toute la population. Elle a exhorté le Gouvernement à redoubler d'efforts pour établir l'État de droit, y compris par l'adoption et la mise en œuvre des lois et codes indispensables à l'établissement d'une société démocratique, à s'attaquer, en priorité, à l'impunité régnante et à prendre de nouvelles mesures pour ouvrir des enquêtes et poursuivre tous ceux qui avaient commis des crimes graves, y compris des violations des droits de l'homme. Elle a également exhorté le Gouvernement à intensifier ses efforts pour assurer l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du système judiciaire, à prendre les dispositions nécessaires pour s'acquitter des obligations découlant pour lui des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme,

à s'attaquer à des problèmes clefs tels que la traite des êtres humains, la violence sexuelle, la violence familiale et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants et à continuer de créer un climat propice à une activité politique légitime ainsi qu'à appuyer les ONG dans le rôle qu'elles jouent, en vue de consolider la démocratisation du Cambodge.

5. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Gouvernement ont signé en décembre 2004 un nouveau mémorandum d'accord pour la mise en œuvre d'un programme de coopération technique sur les droits de l'homme. Ce mémorandum biennal prévoit notamment la fourniture au Gouvernement, à titre continu, d'une assistance aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme; la promotion d'une intégration plus poussée des droits de l'homme dans les programmes relatifs à l'éducation, la santé et d'autres domaines du développement; l'apport d'un appui technique aux programmes de réforme adoptés par le Gouvernement, y compris ceux qui ont trait à l'administration de la justice et au processus législatif; l'incitation de la société civile à participer davantage et la promotion de l'éducation du public à la démocratie et aux droits de l'homme, en particulier aux droits économiques, sociaux et culturels; la fourniture au Gouvernement − à sa demande − d'une assistance technique et de conseils pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, en particulier pour ce qui est de la présentation de rapports conformément aux obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme; et la fourniture au Gouvernement et à ses partenaires de la société civile de conseils et d'une assistance pour les aider à mettre en place un organisme national chargé des droits de l'homme.

6. En 2004, le Bureau a mis en œuvre ses programmes en coopération avec des institutions ayant des responsabilités dans le domaine des droits de l'homme, notamment les tribunaux, l'École royale pour la formation des juges et des procureurs, le Comité cambodgien des droits de l'homme, l'Administration pénitentiaire et les Ministères de la justice, de l'intérieur, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de la forêt et des pêches, et des affaires féminines, sous l'administration intérimaire comme sous le gouvernement constitué à la mi-juillet. Il a également coopéré avec tout un éventail d'ONG qui s'occupent de droits de l'homme, de questions juridiques et de développement. S'il n'a pu, en raison de l'impasse politique, travailler ni avec la Commission chargée des droits de l'homme et du recueil des plaintes ni avec la Commission législative de l'Assemblée nationale, il a en revanche apporté au second semestre une certaine aide à la Commission législative du Sénat.

7. Le Bureau s'est employé à se restructurer pendant une grande partie de l'année 2004, en application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe entreprise à la fin de 2003 et achevée fin février. À cet égard, il a notamment trouvé des locaux plus petits et mieux adaptés dans lesquels il s'est installé; il a redéfini tous les postes internationaux et nationaux et établi une structure organisationnelle qui associe étroitement les programmes de protection et de coopération technique afin de cerner les problèmes et de fournir une assistance ciblée pour contribuer à les résoudre. Le programme de protection prend en charge tous les cas de manœuvres d'intimidation et de menaces à l'encontre des organisations et groupes locaux qui s'occupent des droits de l'homme et est chargé d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme, de travailler sur les dossiers présentés aux tribunaux, de suivre la situation des droits de l'homme et l'évolution politique et d'en rendre compte, ainsi que d'établir des rapports thématiques. Le programme de coopération technique contribue au processus de réforme du secteur judiciaire en recommandant l'adoption de réformes structurelles des principales institutions pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire; il collabore aussi avec

les tribunaux pour les aider à remédier aux dysfonctionnements de la justice. Il coopère avec les membres des professions judiciaires et apporte son concours à l'élaboration de lois dans des domaines fondamentaux, conformément aux dispositions des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Cambodge est partie. Il aide également les autorités concernées à établir les rapports à présenter aux organes conventionnels et donne des conseils se rapportant à l'indépendance des institutions nationales et à la législation permettant de protéger les droits de l'homme. Le programme encourage au respect des droits économiques, sociaux et culturels et collabore avec le Gouvernement, l'Équipe de pays des Nations Unies, les organismes donateurs et les institutions intergouvernementales ainsi qu'avec des ONG et des organisations de la société civile pour les aider à intégrer les normes relatives aux droits de l'homme dans les programmes de développement.

I. APPUI AU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

8. Au cours de la période considérée, le Bureau du HCDH au Cambodge a aidé le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge à préparer des rapports et déclarations publics et lui a régulièrement fourni des informations sur certaines questions ayant trait aux terres, aux forêts et aux ressources naturelles; sur des problèmes fonciers en rapport avec les peuples autochtones, sur les incidences en matière de droits de l'homme des populations locales de l'attribution de terres à des fins d'exploitation économique; sur l'administration de la justice, l'impunité, les restrictions à la liberté d'expression, d'association et de réunion, y compris les libertés exercées par les syndicats; sur le recours excessif à la force par la police, ou encore sur la corruption, la transparence et l'accès à l'information; sur les rapports entre la police et la justice, l'aide juridictionnelle et la justice pénale; sur les réfugiés et demandeurs d'asile, le logement urbain, les procès qui attendent les principaux responsables khmers rouges, et le respect des obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme.

9. Le Bureau du HCDH au Cambodge a veillé au bon déroulement de la onzième mission que le Représentant spécial a effectuée au Cambodge, en application de son mandat qui consiste à maintenir les contacts avec le Gouvernement et le peuple cambodgiens, à orienter et coordonner la présence de l'Organisation des Nations Unies au Cambodge aux fins du respect des droits de l'homme et à aider le Gouvernement à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Les recommandations et résultats de cette mission, qui a eu lieu du 7 au 14 novembre 2004, sont résumés dans le rapport du Représentant spécial à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2005/116) et dans le rapport sur l'attribution de terres à des fins d'exploitation économique du point de vue des droits de l'homme, qu'il a rendu public à la fin de sa visite (voir par. 31 et suiv. ci-dessous). La mission du Représentant spécial portait sur les effets en matière d'exercice des droits de l'homme des politiques et pratiques concernant les ressources naturelles, sur le climat politique général, la situation des militants et défenseurs des droits de l'homme et la persistance de dysfonctionnements dans le système de justice pénale. Le Représentant a porté une attention particulière aux problèmes de l'impunité et de la corruption, qui sont néfastes à la réalisation de toute une série de droits de l'homme et faussent la répartition des ressources économiques, aggravant encore les inégalités qui existent déjà. Pour faciliter la mission du Représentant spécial, le Bureau a préparé à l'intention de celui-ci des documents d'information détaillés.

II. RÔLE DE L'AIDE APPORTÉE PAR LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE CAMBODGIENS AUX FINS DE LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

A. Objectifs généraux

10. La stratégie du Bureau du HCDH au Cambodge répond à un double objectif: gérer les problèmes qui nécessitent une action immédiate tout en s'employant à faciliter la mise en place des institutions qui seront appelées à veiller au respect des droits de l'homme et à renforcer les institutions existantes. En travaillant de concert avec des partenaires, le Bureau entend contribuer à l'instauration d'une société fondée sur l'état de droit et respectueuse des droits de l'homme, dans laquelle une société civile dynamique soit à même de jouer le rôle prévu par la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

11. Outre le travail qu'il menait avec les organismes gouvernementaux, les bailleurs de fonds et les institutions internationales, le Bureau a continué de collaborer étroitement avec des ONG et d'autres groupes de la société civile en vue de promouvoir des politiques et des pratiques compatibles avec les obligations internationales du Cambodge dans le domaine des droits de l'homme et afin de soutenir les efforts que ceux-ci font pour que les victimes de violations obtiennent réparation et pour que soient traitées des questions juridiques et politiques de portée plus large ayant une incidence sur la situation des droits de l'homme. Il s'est également efforcé de promouvoir un environnement porteur, propice au travail de ces organisations et autres groupes.

12. En 2004, le Bureau du HCDH au Cambodge avait notamment pour objectifs: de promouvoir la compatibilité des lois et politiques avec les normes relatives aux droits de l'homme; de veiller à ce que les ONG et les groupes de la société civile puissent opérer et mener à bien leurs activités sans subir de représailles ni de menaces; et de renforcer les organismes nationaux chargés de la protection des droits de l'homme par le biais de mesures crédibles visant à établir un système judiciaire indépendant, à assurer aux pauvres l'aide juridictionnelle nécessaire et à combattre l'impunité et la corruption. Il s'est également employé à promouvoir une participation active et éclairée des citoyens cambodgiens à la marche des affaires publiques et à la prise de décisions qui touchent leur vie et leur bien-être.

B. Protection des droits de l'homme: suivi, enquêtes et établissement de rapports

13. Le Bureau du HCDH au Cambodge a continué à suivre la situation des droits de l'homme à l'échelle du pays. Il a enquêté, souvent en coopération avec des ONG, sur plus de 60 affaires de violations des droits de l'homme et a recueilli des renseignements sur différentes catégories de violations. Il a régulièrement fait part de ses inquiétudes aux autorités de l'État et au pouvoir judiciaire, proposant souvent des solutions appropriées, et a informé le public et la communauté internationale.

14. En se fondant sur les plaintes émanant de la population et les demandes d'aide de groupes non gouvernementaux de défense des droits de l'homme, le Bureau a également examiné d'autres exemples signalés de violations graves des droits de l'homme: actes de violence et

homicides; litiges fonciers et occupation illicite de terres; torture et traitements cruels, inhumains et dégradants infligés dans les lieux de détention; meurtres par lynchage; arrestations illégales et autres atteintes graves aux garanties offertes par la procédure pénale; traites d'êtres humains; représailles à l'encontre de demandeurs d'asile et de ceux qui les aident; et les affaires concernant des membres du parti d'opposition de Sam Rainsy, lequel aurait, selon des allégations formulées à la mi-juillet, après la formation du nouveau Gouvernement, créé une «armée de l'ombre».

15. Le Bureau du HCDH au Cambodge a achevé à la fin de janvier 2004 le programme qu'il avait mis sur pied en vue des élections, mais il a continué de recevoir des plaintes relatives aux harcèlements et menaces dont faisaient l'objet des militants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des syndicalistes. Parmi les affaires qu'il a suivies en 2004, plus de 20 avaient trait à cela. En 2004, deux responsables syndicaux influents, Chea Vichea et Ros Sovannareth, ont été assassinés et le Bureau a reçu des plaintes émanant de plusieurs autres militants syndicaux qui avaient été agressés et menacés. Il a également suivi des affaires de représailles exercées à l'encontre de ceux qui aidaient les demandeurs d'asile venant des hauts plateaux du centre du Viet Nam (appelés «les Montagnards»).

16. Le Bureau du HCDH au Cambodge a recueilli des données et assuré le suivi des efforts déployés pour faire appliquer la loi et des poursuites engagées à la suite de neuf meurtres commis à Phnom Penh depuis le début de 2003, dans le cadre de «contrats» qui visaient des citoyens cambodgiens, dont plusieurs personnalités publiques et militants connus. Dans les rares cas où des arrestations ont eu lieu, il existe de graves préoccupations quant à la qualité de l'enquête et des doutes sur la culpabilité de l'accusé. Aucune de ces affaires n'a donné lieu à l'ouverture d'une enquête visant à déterminer l'identité des commanditaires des meurtres.

17. Compte tenu des importantes restrictions à la liberté de réunion qui sont en place depuis le début de 2003, le Bureau du HCDH au Cambodge a prêté une attention particulière à la liberté de réunion, d'association et de circulation au cours de la période considérée. Il a régulièrement fait part au Ministre de l'intérieur, aux autorités municipales et aux autorités de police de ses préoccupations au sujet des restrictions imposées à la liberté de réunion et du recours excessif à la force pour disperser des manifestations non autorisées.

18. Sous la supervision générale du Bureau de Phnom Penh, le petit bureau régional de Battambang mène des activités dans les provinces de Battambang, Banteay Meanchey et Oddar Meanchey, ainsi que dans la municipalité de Pailin. Il entretient des relations constructives avec les autorités locales et provinciales, notamment les tribunaux, la police, la police militaire, les autorités pénitentiaires et les commissions du cadastre, et appelle régulièrement leur attention sur certains cas et sujets de préoccupation. Il travaille en étroite collaboration avec des ONG provinciales et leur transmet également, pour suite à donner, les plaintes qu'il reçoit. Au cours de la période considérée, il a suivi plusieurs affaires sur lesquelles il a enquêté, notamment des cas d'arrestation et de détention illégales, de torture, d'expulsions de force, de violence familiale et d'exploitation sexuelle, de concussion par des responsables de la brigade des stupéfiants provinciale et de décès suspects. Il a également continué d'enquêter sur des violations des droits de l'homme signalées dans des zones isolées auxquelles les organisations locales ont des difficultés à accéder ainsi que dans des régions qui ont été le théâtre de violations systématiques ou massives des droits de l'homme, et de procéder à des contrôles de routine dans des districts passant du pouvoir militaire au pouvoir civil, où des activités d'éducation et de formation ont été menées en parallèle.

19. Le bureau national et les bureaux régionaux se sont également occupés de plusieurs conflits relatifs à la gestion des terres et des ressources naturelles, notamment de litiges fonciers, de pêches illégales et d'activités aurifères. Parmi les cas à signaler figurent: le règlement d'un litige foncier entre 53 familles et un officier de haut rang du district de Kos Kralor; un litige foncier dans le district de Lovea, où des villageois font l'objet d'accusations contestables de violation de propriété, de détérioration de propriété et de vol; les problèmes d'une communauté de pêcheurs sur le lac Tonle Sap; et les activités de la société Pheapimex, à laquelle deux grands domaines fonciers ont été attribués à des fins d'exploitation économique dans les provinces de Pursat et Kompong Chnang.

20. Le Bureau du HCDH au Cambodge a poursuivi la création d'une base de données destinée à consigner les violations des droits de l'homme qui sont signalées. Des réunions avec des représentants des principaux partis politiques ont été organisées, de même que des séances d'information sur la situation politique générale et sur la situation de droits de l'homme à l'intention des diplomates, des bailleurs de fonds et des organisations internationales.

C. Étude sur les violations systématiques des droits de l'homme et projet de lutte contre l'impunité

21. Le Bureau du HCDH au Cambodge a poursuivi le projet qu'il avait lancé en novembre 2003 d'examiner la suite donnée aux cas de violations des droits de l'homme qui avaient donné lieu à des poursuites de la part de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge en 1992 et 1993, et du Bureau et des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge dans les 10 années suivantes. En février 2004, une liste de 178 meurtres et autres actes de violence non élucidés commis sur une période de 12 ans a été soumise au Ministre de l'intérieur, au Ministre de la justice et au Procureur général. Il était demandé à ceux-ci d'examiner ces affaires, d'indiquer où elles en étaient et de préciser, le cas échéant, quelles avaient été les conclusions des enquêtes ou des procédures judiciaires pénales. Une réponse détaillée a été reçue du Ministère de l'intérieur en novembre, lors de la onzième mission du Représentant spécial. Le Bureau examine actuellement cette réponse.

22. En septembre, des membres du personnel du Bureau du HCDH au Cambodge ont participé, avec le Représentant spécial, à une consultation informelle organisée par le Centre international Olof Palme de Stockholm et présidée par le précédent Représentant spécial, M. Thomas Hammarberg. Ils ont débattu de l'impunité et de la question connexe de la collusion en relation avec les violations des droits de l'homme attestées depuis le début des années 90. Ce projet devrait donner lieu à un rapport public et à des activités liées visant à aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à combattre l'impunité et à y mettre fin.

23. Le projet contre l'impunité a aidé à faire mieux comprendre les structures et pratiques institutionnelles et le potentiel et les limites des programmes relatifs au développement des institutions et à la coopération technique dans des domaines tels que l'administration de la justice et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

D. Coopération et coordination avec le système des Nations Unies, les bailleurs de fonds et la communauté diplomatique

24. Le Bureau du HCDH au Cambodge fait partie de l'Équipe de pays des Nations Unies et participe, aux côtés d'autres acteurs, aux efforts visant à mieux intégrer les normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme dans les travaux de l'Équipe et des institutions

membres et à mettre en œuvre ces normes dans leurs programmes de développement, conformément aux demandes que le Secrétaire général a formulées dans ses programmes de réforme du système des Nations Unies.

25. Le Bureau a participé à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2006-2010, par lequel l'Équipe de pays entend faire face aux priorités nationales. L'Équipe a décidé de considérer la nouvelle plate-forme politique, intitulée «Stratégie rectangulaire pour la période 2004-2008», que le Gouvernement a rendue publique en juillet, comme le cadre principal pour l'aide au développement au Cambodge, conjointement aux Objectifs du Millénaire pour le développement au Cambodge. Elle a également décidé que le Plan-cadre devait mettre l'accent sur les domaines qui sont au cœur de la stratégie rectangulaire, à savoir la bonne gouvernance, l'agriculture et la pauvreté rurale et le développement humain, et que la promotion et la protection des droits de l'homme étaient un objectif central. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Plan-cadre était encore en voie d'achèvement.

26. Enfin, lors d'un séminaire d'une journée tenu à la suite de la nomination d'un nouveau coordonnateur résident en mai, l'Équipe de pays des Nations Unies a recensé plusieurs domaines de préoccupation prioritaires et décidé de rédiger des «messages» dans lesquels elle affirmerait une position commune sur un sujet particulier. Ont été retenus notamment l'agriculture, l'intégrité à 100 %, la gestion du secteur public, la violence contre les femmes et les enfants, l'accès à la gestion des ressources locales naturelles et culturelles, l'impunité, l'accès à l'information, la participation, la coordination des bailleurs de fonds ainsi que des questions nouvelles telles que les drogues et les effets de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Bureau a aidé à élaborer les messages sur la participation et les libertés d'expression, d'association et de réunion qui y sont liées et sur l'impunité et le secteur judiciaire. Il a également participé aux travaux du groupe consultatif sur les Objectifs du Millénaire pour le développement afin de promouvoir le rôle central des droits de l'homme et d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans la campagne pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

27. Au début de décembre, des fonctionnaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Bureau du HCDH au Cambodge ont collaboré avec le bureau du coordonnateur résident à l'organisation de deux ateliers de formation d'une journée à l'intention d'ONG, d'agents de l'État et de fonctionnaires de l'ONU, consacrés à une approche de la programmation du développement centrée sur les droits de l'homme et présentés par M. Urban Johnson, ancien haut fonctionnaire de l'UNICEF.

28. Le Bureau a également collaboré avec des institutions financières internationales et des organismes de développement et bailleurs de fonds multilatéraux et latéraux à la promotion, dans leurs programmes, des normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme. Pendant la période considérée, des efforts plus soutenus que les années précédentes ont été faits pour coordonner les bailleurs de fonds, en particulier après la formation du nouveau Gouvernement en juillet, dans les mois qui ont précédé la réunion du Groupe consultatif des donateurs, tenue les 6 et 7 décembre. Dix-sept groupes de travail techniques, composés de représentants du Gouvernement, de bailleurs de fonds et d'organismes internationaux, ont été créés dans le cadre de la restructuration du processus consultatif. Plusieurs comptent également des membres de la société civile, comme l'a préconisé le Bureau. Celui-ci s'est particulièrement investi dans le groupe de travail technique sur la réforme juridique et judiciaire, mais a également pris part

aux travaux d'autres groupes, en particulier celui sur la propriété foncière. Il a en outre participé à l'élaboration des déclarations des bailleurs de fonds en vue de la réunion du Groupe consultatif et à la formulation d'indicateurs de suivi dans les domaines ci-après: réforme juridique et judiciaire, corruption, transparence et accès à l'information, participation et gestion des ressources foncières et naturelles.

29. Le Bureau a régulièrement organisé des séances d'information à l'intention des diplomates en poste ou de passage ainsi que des organisations internationales et a établi des rapports destinés au HCDH, conformément aux règles en vigueur dans le système des Nations Unies. Il a également travaillé en étroite coopération avec le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la question du droit à un logement décent en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que du droit à la non-discrimination à cet égard et il lui a demandé conseils et assistance. Il a aussi fourni des rapports aux coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux bailleurs de fonds, à leur demande.

E. Projet foncier

30. Le Bureau du HCDH au Cambodge a continué d'étudier la question des concessions de terres à des fins d'exploitation économique (ci-après les «concessions économiques») afin de déterminer quels effets les grandes plantations agricoles louées à des entreprises privées ont sur les droits de l'homme et les moyens de subsistance des populations vivant sur ces terres ou à proximité. Il a aidé le Rapporteur spécial à établir un rapport détaillé sur les concessions économiques du point de vue des droits de l'homme, rapport que celui-ci a publié, accompagné de recommandations, à la fin de sa onzième mission au Cambodge.

31. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué d'étudier, d'analyser et de suivre la situation des populations locales en matière de droits de l'homme concernant neuf concessions économiques et une plantation de caoutchouc où il avait entrepris un travail de terrain l'année précédente, et de rendre compte à ce propos. En particulier, il a poursuivi son travail de terrain sur les activités des sociétés CJ Cambodia dans la province de Kompong Speu, Pheapimex dans la province de Pursat, Flour Manufacturing dans la province de Stung Treng et à la plantation de caoutchouc de Tum Ring dans la province de Kompong Thom. Il a également suivi la situation dans la concession Green Rich à Koh Kong, où des violations des droits de l'homme et du droit du travail avaient été signalées. Le personnel du Bureau a entretenu des contacts réguliers avec des ONG et des organisations locales aux niveaux national, provincial et local et s'est largement concerté avec des responsables de l'administration publique et d'organismes internationaux concernés par la politique et l'administration foncières au Cambodge. Les discussions et les questions que le Rapporteur spécial a soulevées au cours de ses récentes missions et dans ses rapports à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme ont contribué à faire connaître les effets néfastes des concessions économiques et à remettre en question l'efficacité du modèle des concessions au Cambodge. Le Premier Ministre a annoncé lors d'un forum national sur la propriété foncière tenu le 18 octobre 2004 qu'aucune nouvelle concession de terres domaniales ne serait attribuée à des entreprises privées à des fins d'exploitation agricole avant que le cadre législatif approprié soit en place et opérant. Il a également demandé aux ministères concernés d'examiner les contrats existants et souligné que les terres devaient être distribuées aux pauvres qui en avaient besoin pour assurer leur subsistance.

32. L'étude a tenté de déterminer dans quelle mesure les concessions foncières contribuaient au développement de la société et au bien-être économique et social de la population cambodgienne dans son ensemble, en particulier au revenu de l'État. Le Bureau a recueilli des données sur les concessions existantes et vérifié si les concessionnaires respectaient la loi foncière de 2001 et les clauses des contrats. D'après les informations dont il disposait, il n'avait été mis fin à aucun contrat même lorsque des sociétés ne se conformaient pas aux clauses du contrat et violaient la loi cambodgienne. Le Bureau s'est aussi efforcé de contribuer à l'élaboration des décrets d'application de la loi foncière, particulièrement des décrets relatifs aux procédures d'octroi des concessions à des fins d'exploitation économique, à la réduction des concessions de plus de 10 000 hectares et à la gestion des terres domaniales.

33. Le fait de recenser les principaux problèmes liés aux concessions économiques a permis au Bureau de préconiser une série de réformes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles mais aussi au-delà. En entreprenant cette étude, le personnel s'est heurté à des difficultés considérables pour recueillir des informations de base sur les concessions, alors que ces informations portaient sur des questions d'intérêt public et devaient donc être accessibles à tous. Même quand les contrats étaient obtenus, les actionnaires des sociétés concernées ne pouvaient être identifiés. Ces difficultés ont mis en lumière la nécessité de mettre en place des politiques et pratiques administratives plus ouvertes et d'organiser un débat bien étayé sur la politique et la prise de décisions en matière d'administration et de gestion des terres et des ressources naturelles au Cambodge. L'étude a également mis en évidence l'urgente nécessité de consulter le public, en particulier les populations locales concernées, et de surveiller les activités des sociétés en veillant à ce qu'elles respectent la loi et les clauses des contrats. La onzième mission du Représentant spécial et la publication de son rapport et de ses recommandations ont également aidé le Gouvernement et les bailleurs de fonds à formuler d'importants indicateurs pour suivre les progrès réalisés, qui ont été approuvés à la réunion du Groupe consultatif en décembre.

34. Le Bureau a enquêté et a recueilli des informations sur plusieurs litiges portant sur la terre ou d'autres ressources naturelles, notamment sur les litiges dans le nord-ouest du Cambodge évoqués plus haut. Ces litiges opposent souvent des paysans ou des pêcheurs locaux à des personnes influentes sur le plan politique ou économique, notamment des militaires et des hommes d'affaires. Une étude minutieuse de ces cas a permis de mettre en lumière des problèmes récurrents s'agissant tant de la gestion des ressources naturelles que des mécanismes de règlement des litiges fonciers et des atteintes aux droits de l'homme qui y sont liées. Pour le moment, pas plus la commission du cadastre créée il y a plus de deux ans que les tribunaux ne sont en mesure de connaître de ces litiges de manière efficace ou d'assurer des voies de recours pour les violations des droits de l'homme.

F. État de droit et secteur judiciaire

1. L'appareil judiciaire et l'administration de la justice

35. Le Bureau du HCDH au Cambodge a continué de participer à la réforme du secteur judiciaire afin d'aider à mettre en place un appareil judiciaire indépendant et efficace, de faciliter l'intégration du droit international des droits de l'homme dans la législation et la pratique nationales, de mieux mettre en concordance le train des réformes et les politiques gouvernementales telles que la stratégie rectangulaire et la stratégie nationale de réduction

de la pauvreté et les préoccupations plus générales des bailleurs de fonds au sujet de l'administration publique et d'institutions judiciaires compétentes, responsables et transparentes.

36. Le Bureau a continué de se heurter à de grandes difficultés dans ce secteur. L'appareil judiciaire cambodgien fait toujours l'objet d'immixtions de l'exécutif et reste assujetti aux manœuvres corruptrices de parties intéressées; quant aux moyens de faire appliquer les droits garantis par la loi et la Constitution, ils sont limités. En conséquence, les problèmes rencontrés dans le domaine des droits de l'homme ne sont pas maîtrisés et les personnes dont les droits sont bafoués n'ont pas de véritable recours. De nombreux efforts ponctuels ont été faits, mais ils n'étaient accompagnés ni d'un diagnostic approfondi ni d'une bonne compréhension des obstacles sous-jacents qui s'opposaient à la réforme; l'accent a été mis par trop sur le renforcement des capacités et sur la recherche de solutions techniques.

37. Au cours de la période considérée, on s'est davantage efforcé d'échanger les informations recueillies auprès des tribunaux avec d'autres institutions œuvrant dans le secteur judiciaire afin d'assurer une meilleure concordance entre les processus de planification et programmes de formation et la réalité quotidienne de l'administration de la justice au Cambodge. Les travaux du Bureau ont été facilités par le fait que, au cours de l'année écoulée, les organismes internationaux et les bailleurs de fond travaillant au Cambodge se sont de plus en plus rendu compte que peu de mécanismes de responsabilisation efficaces avaient été conçus en plus d'une décennie d'aide et d'assistance.

38. Le Bureau a maintenu une présence au sein du tribunal municipal de Phnom Penh et est resté en relation avec la cour d'appel et la Cour suprême. Il a continué à apporter son concours au tribunal provincial de Battambang, par l'intermédiaire de son bureau régional et à la faveur des visites régulières de fonctionnaires du Bureau de Phnom Penh. Il a poursuivi son assistance aux tribunaux en leur fournissant des documents de référence et en abordant avec eux la question des pratiques du système pénal qui étaient en violation du droit international des droits de l'homme. Il a suivi le déroulement de plus de 20 procès sensibles, concernant notamment quatre hommes accusés d'appartenir au groupe islamique Jemaah Islamiyah, soupçonné d'être lié à Al-Qaida; des affaires de violence sexuelle à l'encontre d'enfants et de traite impliquant des ressortissants étrangers; des cas d'expulsion et d'atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, y compris par la diffamation et la désinformation; le procès de deux hommes que beaucoup croient innocents et à qui l'on impute le meurtre du responsable syndical Chea Vichea; et des affaires mettant en jeu les pratiques relatives à l'admission au barreau et à l'élection du nouveau président de l'ordre des avocats. Le Bureau a donné des conseils sur le respect des droits de la défense et la bonne application des procédures judiciaires et a abordé les questions de la représentation en justice et de l'accès à la justice. Il a facilité les contacts entre des personnes privées de représentation et des avocats susceptibles de les représenter dans des affaires graves portées devant les tribunaux. Le Bureau s'est également penché sur les relations entre les tribunaux et la police.

39. Le Bureau a régulièrement rencontré des représentants des pouvoirs judiciaire et législatif, des gens de loi et des agents de l'État pour discuter de questions juridiques et, plus largement, des pratiques relatives aux droits de l'homme dans le domaine de l'administration de la justice. Il s'est notamment entretenu avec des juristes, des juges et des procureurs, des fonctionnaires du service permanent de gestion de l'Organe permanent de coordination et du secrétariat du Conseil chargé des réformes juridiques et judiciaires et des responsables du Ministère de la justice et de

l'ordre des avocats. Les entretiens ont porté sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, la réforme des instances judiciaires et des professions juridiques, les problèmes de sécurité des juges et du personnel des tribunaux, l'engorgement des tribunaux et les politiques suivies par les procureurs en ce qui concerne le prononcé des peines et les recours. Le Bureau a également travaillé en étroite collaboration avec les ONG spécialisées dans le secteur judiciaire et s'est penché sur les ingérences de l'exécutif dans les affaires de l'ordre des avocats. Il a continué de recueillir des informations sur l'aide juridictionnelle et a préconisé la mise en place de programmes à cet égard, dans le cadre des réformes juridiques et judiciaires étudiées par le Service de gestion des projets.

40. Le Bureau du HCDH au Cambodge a participé au processus officiel de réforme juridique et judiciaire du Conseil chargé des réformes juridiques et judiciaires. Le Service de gestion des projets a dirigé une série d'ateliers de décembre 2003 à mi-2004 afin de faire du projet de plan d'action pour la réforme juridique et judiciaire une priorité. Le Bureau a toujours plaidé en faveur d'un processus de réforme ouvert, qui bénéficie de l'appui de l'ensemble du peuple cambodgien. L'élargissement de la participation à ce stade du débat a donc été bien accueilli. Un projet de plan d'action à court terme visant le secteur juridique, pour la période allant de juin 2004 à la fin de 2006, ainsi qu'un catalogue de projets ont été communiqués en juin aux bailleurs de fonds, pour observations. Le Bureau a contribué à l'élaboration d'une réponse commune au nom des bailleurs de fonds et à l'insertion de plusieurs questions dans le plan d'action, notamment la promulgation d'une législation sur la liberté d'information et la révision du projet de loi contre la corruption, en conformité avec les normes internationales et avec l'accompagnement de principes directeurs clairs qui facilitent l'application de la loi une fois qu'elle sera promulguée. Le plan d'action, qui a été adopté en novembre par le Conseil chargé des réformes juridiques et judiciaires, est en instance d'adoption par le Conseil des ministres.

41. Le Conseil supérieur de la magistrature n'est pas parvenu à s'acquitter efficacement de ses responsabilités, à savoir préserver l'indépendance et le professionnalisme des juges et des procureurs. Sa restructuration demeure une priorité du calendrier de la réforme, mais les projets d'amendement législatif n'ont pas traité les problèmes comme il l'aurait fallu. Le Bureau a engagé un juriste qu'il a chargé de l'aider à dresser un document analytique pour étudier le statut actuel du Conseil et, conformément aux recommandations faites, il a préconisé une réforme du Conseil, en ce qui concerne notamment sa composition, le mode de nomination de ses membres, leur mandat, les besoins de financement et la neutralité politique du Secrétaire général, qui doit être un fonctionnaire.

42. Le Bureau a continué de coopérer avec l'École royale des juges et des procureurs, qui dispense une formation initiale de deux ans aux futurs juges et procureurs et des cours de formation continue aux magistrats en exercice. L'École royale a commencé à former sa première promotion de 55 étudiants en novembre 2003. Le Bureau lui a apporté son aide pour intégrer l'étude des droits de l'homme dans le cursus, a fourni aux enseignants des documents tels que le texte de lois et d'instruments internationaux, des commentaires de jurisprudence et des jugements. Il a aussi détaché un consultant pour dispenser aux futurs juges un cours sur les droits de l'homme et former les formateurs aux droits de l'homme et aux méthodes d'enseignement interactives. Le consultant a axé son travail sur la pédagogie, l'administration et la discipline et il a fait plusieurs recommandations utiles à l'École royale comme au Bureau.

2. Appui à l'élaboration et à l'application d'une législation de promotion et de protection des droits de l'homme

43. Le Bureau a continué d'encourager la participation au processus législatif et de souligner qu'il fallait rédiger les lois de manière claire et intelligible et mettre en place un cadre juridique cohérent dont les textes soient compatibles entre eux, en particulier avec les lois qui vont être adoptées en vue de l'adhésion à l'OMC, et conformes aux dispositions des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme que le Cambodge a reconnus. Il a également souligné qu'il importait de renforcer la capacité du Cambodge d'élaborer des lois. Les textes les plus importants et détaillés de ces dernières années ont été rédigés principalement par des conseillers étrangers et on n'a pas suffisamment veillé à former des Cambodgiens à la rédaction des documents juridiques.

44. Bien que le corps législatif n'ait entamé ses activités qu'en août 2004, après la formation du nouveau Gouvernement en juillet, le Bureau a continué de suivre l'élaboration de lois et règlements pendant toute la période considérée en s'employant à la fois à encourager le respect du droit international des droits de l'homme et à améliorer la qualité technique des projets de loi. Il a mis l'accent sur les textes ayant un rapport direct avec son mandat et ses priorités, à savoir, notamment, les textes ayant trait à la lutte contre la corruption et à la violence familiale et les décrets d'application relatifs à la gestion des terres et des ressources naturelles. Le personnel du Bureau a également continué à suivre l'élaboration du Code pénal et du Code de procédure pénale, rédigés avec l'aide d'experts français, ainsi que du Code civil et du Code de procédure civile, rédigés avec l'aide d'experts japonais.

45. Le Bureau du HCDH au Cambodge a pris une part croissante aux travaux liés à l'adoption d'une législation sur la liberté de l'information et à l'élaboration de stratégies efficaces pour lutter contre la corruption. À ce double titre, il a continué d'aider et d'appuyer les groupes de travail animés par des ONG locales et s'est en outre engagé dans les processus politiques menés par le Gouvernement et des organismes donateurs. Il a préconisé l'établissement d'une liste de mesures permettant d'établir l'attachement du Gouvernement à la transparence de l'information, en attendant l'adoption d'une loi sur la liberté de l'information. Cette liste a été prise en compte dans les indicateurs de suivi adoptés à la réunion du Groupe consultatif en décembre.

G. Rapports portant sur les droits de l'homme et application des recommandations des organes de surveillance de l'application des traités

46. Le Cambodge est partie aux six principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Pendant la période considérée, il a ratifié, le 16 juillet 2004, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le 27 septembre 2004, il a signé le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui et le Protocole de clôture de cette convention. L'accès des citoyens cambodgiens aux procédures individuelles de présentation de communications en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques contribuerait nettement à sensibiliser les Cambodgiens aux risques qu'ils encourent en cas de violations des droits de l'homme, compte tenu de l'absence de recours efficaces dans le système judiciaire du pays. Le Protocole facultatif à la Convention

sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, signé en novembre 2001, est également en instance de ratification.

47. Depuis 1994, le Bureau du HCDH au Cambodge aide le Gouvernement à établir les rapports devant être présentés en vertu des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Depuis août 2001, c'est le Comité cambodgien des droits de l'homme qui est chargé de rédiger la plupart de ces rapports. Pendant la période considérée, la rédaction du rapport initial à présenter en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels n'a guère progressé; or, ce rapport aurait dû être présenté le 30 juin 1994. Une première version provisoire du rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, qui devait être présenté le 28 décembre 1998, a été établie en 2003; l'élaboration du texte final n'a guère progressé là non plus, en 2004. Le Bureau continuera d'aider, même si c'est dans une moindre mesure, à l'établissement des rapports destinés aux organes de surveillance de l'application des traités: il apportera une assistance technique, organisera des séances d'information ciblées et fournira la documentation et le matériel appropriés sur le droit international des droits de l'homme et les problèmes relatifs aux droits de l'homme sur le plan national. Il s'attache à présent à encourager le suivi des conclusions et des recommandations formulées par les organes conventionnels.

48. En juillet 2004, conjointement avec le Représentant spécial, le Bureau du HCDH au Cambodge a publié une note d'information sur les obligations qui incombent au Cambodge en vertu du droit international et de la Convention relative au statut des réfugiés. Cette note avait pour objet de clarifier plusieurs questions, notamment l'obligation de non-refoulement et celle de ne pas appliquer de sanctions pénales aux demandeurs d'asile qui entrent illégalement sur le territoire cambodgien. Elle soulignait également que les personnes qui aident les demandeurs d'asile ne devaient pas être considérées comme ayant des activités illégales ni faire l'objet de mesures de harcèlement, de menaces ou d'autres représailles.

H. Autres activités relatives aux droits de l'homme et au développement, et aux droits économiques, sociaux et culturels

49. Outre ses travaux dans le domaine foncier, le Bureau du HCDH au Cambodge a appuyé la création, en janvier 2004, d'un groupe d'action pour contribuer à prévenir les violations du droit au logement dans les zones urbaines, notamment les expulsions de force, et il a servi à celui-ci de secrétariat provisoire pendant la phase de démarrage. Le Groupe d'action sur le droit au logement réunit des citadins pauvres et des représentants d'organismes locaux et internationaux d'aide au logement, de développement et de défense des droits de l'homme, de la municipalité de Phnom Penh, du Ministère de l'aménagement du territoire et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Il est en outre soutenu par plusieurs organisations externes et par le Rapporteur spécial sur le logement convenable. En 2004, le Groupe a entretenu un dialogue constructif avec les autorités, ce qui a contribué à empêcher quatre expulsions de force qui étaient imminentes. Il a également signalé des cas d'expulsions de force potentielles, notamment des affaires pendantes devant un tribunal, afin de favoriser l'adoption de mesures de prévention efficaces.

50. À l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat, le 4 octobre, le Groupe d'action a organisé, avec la municipalité de Phnom Penh, une manifestation à laquelle ont pris part ONU-Habitat, le Coordonnateur résident de l'ONU, le Rapporteur spécial et les ONG

intéressées. Une «Déclaration de principes sur les pratiques optimales en matière de logement et sur le développement en faveur des pauvres au Cambodge» a été élaborée pour l'occasion par le Groupe d'action, avec la collaboration de la municipalité; elle a été depuis soumise au Ministère de l'intérieur, pour approbation. Cette déclaration comporte la recommandation d'intégrer les normes relatives aux droits de l'homme dans les programmes cambodgiens de développement en faveur des pauvres, d'empêcher les expulsions de force et de dédommager de manière juste et équitable les familles touchées par les déplacements et réinstallations.

51. Au cours de la période considérée, le personnel du bureau régional de Battambang a dirigé, en particulier dans les districts concernés par des litiges fonciers, plus de 20 journées de formation aux droits économiques, sociaux et culturels qui avaient également pour objectif de contribuer à la solution de problèmes liés à l'accès aux services de santé et d'éducation. Une fois mieux compris les problèmes et les besoins, le personnel a pu porter davantage d'attention à la formation et au renforcement des capacités des responsables du district et des membres des conseils municipaux.

52. Quatre projets liés aux droits de l'homme et à la gestion des terres et des ressources naturelles ont été sélectionnés et ont reçu de petites subventions par l'intermédiaire du projet d'aide collective aux communautés («projet ATC»). Celui-ci est une initiative mondiale du HCDH, menée en partenariat avec le PNUD, qui a pour objectif d'aider les collectivités locales à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Un soutien financier a été accordé à la Fisheries Action Coalition Team, pour former les pêcheurs à la défense des droits environnementaux dans trois provinces côtières; à la Community Forestry Alliance for Cambodia, pour organiser un programme de formation au droit, à la politique et aux activités de sensibilisation aux droits des peuples autochtones; à Save Cambodia's Wildlife, pour assurer une formation au droit forestier et à l'accès aux ressources forestières; et au Développement communautaire national khmer, pour un projet d'initiation des communautés de pêcheurs de la province de Battambang à l'importance des ressources naturelles et à leur utilisation durable ainsi qu'à la défense des droits de l'homme.

I. Aide à l'éducation, assistance technique et programmes d'information

53. Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge s'attache, avec d'autres institutions, à créer un environnement favorable à l'action en faveur des droits de l'homme, notamment en apportant un appui durable et équilibré aux groupes locaux de défense des droits de l'homme et en favorisant la communication, le débat et le dialogue avec le public. Par exemple, au cours de la onzième mission du Représentant spécial, il a organisé des tables rondes, qui ont réuni des représentants du Gouvernement, des ONG et des bailleurs de fonds pour discuter de questions relatives au secteur judiciaire et au domaine foncier.

54. Le Bureau a continué d'offrir des programmes de formation ainsi que des conseils juridiques et techniques à des ONG cambodgiennes et à des associations locales dans tous ses domaines de compétence. Ses fonctionnaires sont régulièrement intervenus dans des séminaires ou y ont participé en tant que conseillers techniques. Le Bureau entretient des relations régulières avec les médias cambodgiens, les journaux locaux en langues anglaise et française, la presse en langue khmère et les agences de presse. Ils participent aussi à des tribunes radiophoniques publiques sur des sujets relevant du mandat du Bureau.

55. Le site Web du Bureau est en voie de réalisation et devrait être achevé et opérationnel d'ici à la fin de décembre 2004. Il rendra accessibles au grand public quelque 350 documents relatifs aux droits de l'homme au Cambodge et proposera des liens vers les sites Web d'autres organismes des Nations Unies au Cambodge. Il contiendra également des renseignements sur l'histoire et les mandats du Bureau et du Rapporteur spécial. La salle de documentation du Bureau, ouverte au public, a été réorganisée pour tenir compte des demandes exprimées par la population et par le personnel même. Elle offrira notamment un accès gratuit à l'Internet à ceux qui cherchent des informations sur le site Web du Bureau et sur d'autres sites relatifs aux droits de l'homme.

56. Le Bureau a continué de diffuser auprès du grand public, des ONG, des étudiants et des fonctionnaires des publications relatives aux droits de l'homme, des textes de loi et de la documentation d'information. Les rapports et comptes rendus du Bureau et du Représentant spécial sont à présent traduits en khmer de même que les résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme.

57. La quatrième édition du recueil en langue khmère des lois cambodgiennes a été achevée cette année et sera publiée au début de 2005. Ce recueil de 2 500 pages contient les textes de la législation cambodgienne et d'autres instruments juridiques les plus utiles pour la pratique quotidienne dans les domaines clefs des droits de l'homme, de l'administration de la justice et du développement institutionnel au Cambodge, ainsi que des traductions révisées des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Cambodge est partie. Il sera distribué gratuitement aux tribunaux, aux membres de l'Assemblée nationale, aux fonctionnaires et aux ONG. Il est encore difficile d'obtenir au Cambodge le texte de lois individuelles et il n'existe aucun mécanisme en permettant la diffusion. La demande est forte car aucun organisme gouvernemental ne publie de recueil de lois annuel. Les traductions des instruments internationaux qui figurent dans cette publication ont été réalisées par un groupe de travail que le Bureau du HCDH au Cambodge a aidé à constituer en 2002, avec la participation d'experts d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

58. À l'occasion de la Journée des droits de l'homme en 2004, le Bureau a publié et distribué gratuitement une traduction révisée de la Charte internationale des droits de l'homme, grâce à des fonds propres et à des ressources fournies par le Coordonnateur résident des Nations Unies. Des traductions révisées ou nouvelles d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme seront publiées avant la fin de l'année ou au début de 2005 et largement diffusées.

59. Dans le cadre de son programme d'activités visant à sensibiliser le public, le Bureau du HCDH au Cambodge a participé à une marche pour les droits de l'homme en célébration de la Journée des droits de l'homme. Cette manifestation était organisée par des ONG et des organisations de la société civile cambodgiennes, avec le soutien d'organismes des Nations Unies. Elle avait pour thème l'éducation aux droits de l'homme. À l'issue de cette marche, S. M. le Roi Sihamoni a invité un groupe d'ONG, de représentants de la société civile et de représentants de l'Organisation des Nations Unies à une audience. La célébration de la Journée des droits de l'homme en 2004 a mis surtout l'accent sur la spoliation foncière, les restrictions aux libertés de réunion, d'expression et d'association et la violence contre les femmes et les enfants. Les victimes ont pu exposer leurs problèmes au Roi Sihamoni, qui leur a promis d'appeler l'attention du Premier Ministre sur leurs préoccupations. Le Bureau a fait une déclaration publique à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

III. PERSONNEL DU BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE ET SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LE PROGRAMME DE FORMATION ET D'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE

60. Le Bureau du HCDH au Cambodge mène ses activités par l'intermédiaire de son bureau principal de Phnom Penh, du bureau régional à Battambang et de l'antenne du tribunal municipal de Phnom Penh. Il se compose actuellement du bureau du chef, d'un programme de protection, d'un programme de coopération technique et du groupe de l'administration. Lors de l'établissement du présent rapport, le Bureau comptait 19 fonctionnaires et 1 volontaire des Nations Unies recrutés sur le plan local, 5 fonctionnaires et 1 volontaire des Nations Unies recrutés sur le plan international et 1 consultant international. Actuellement, 4 fonctionnaires internationaux dont les postes sont inscrits au budget ordinaire vont être recrutés par l'intermédiaire du système Galaxy.

61. Le bureau du chef est chargé de la politique et de la gestion d'ensemble, à savoir la coordination de l'appui au Représentant spécial du Secrétaire général, la participation aux activités du système des Nations Unies, la promotion d'un environnement favorable aux activités relatives aux droits de l'homme, la collaboration avec d'autres organismes internationaux et avec les organisations non gouvernementales et la conduite des relations avec l'extérieur et les bailleurs de fonds.

62. Le programme de coopération technique aide à développer les capacités institutionnelles et à élaborer les lois, politiques et pratiques nécessaires pour appliquer la législation cambodgienne et les accords et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

63. Le programme de protection est chargé d'assurer la sauvegarde des droits de l'homme au moyen de la surveillance, de la recherche, de l'analyse et du compte rendu de la situation des droits de l'homme.

64. Le groupe de l'administration s'occupe des questions de personnel, des questions administratives et financières et de l'appui logistique. Il sert en outre de point focal pour la sécurité.

65. Les dépenses de fonctionnement du bureau du HCDH au Cambodge − dont les traitements de 7 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 18 fonctionnaires recrutés sur le plan local − sont inscrites au budget ordinaire de l'ONU. Des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme au Cambodge permettent de financer toutes les autres dépenses, y compris celles afférentes aux autres activités des programmes de fond et les traitements des fonctionnaires occupant des postes non imputés sur le budget ordinaire. Le Fonds d'affectation spéciale est géré par l'Office des Nations Unies à Genève.